

Officier sous contrat d'encadrement artillerie

Les fiches métiers

1. Missions

-  Encadrer et commander un groupe de 15 à 30 militaires au quotidien.
-  Former et entraîner les combattants, aussi bien sur le plan tactique que technique.
-  Mener des missions en France comme à l'étranger.
-  Participer régulièrement à des exercices sur le terrain.

2. Formations

- Pour devenir officier sous contrat d'encadrement artillerie, il te faut au minimum un bac +2.

3. Débouchés

- Le métier d'officier sous contrat d'encadrement artillerie offre des évolutions vers des postes de commandement opérationnel, avec des débouchés dans la sécurité, la gestion d'équipes ou les métiers de la défense. 

4. Salaire & avantages

- 2 618 € brut, soit 2 000 € net par mois, après une première année en régiment (montant indicatif, hors primes, pour un célibataire sans enfant).
- En mission extérieure, la rémunération peut être multipliée jusqu'à 2,5.
- Hébergement possible, aides au logement (primes, logements conventionnés) et restauration prise en charge.
- 9 semaines de permissions par an (soit 45 jours).

5. Les + à avoir

- Avoir le sens des responsabilités.
- Être capable prendre des décisions.
- Faire preuve de dynamisme.

